

LE PARAMPHISTOME

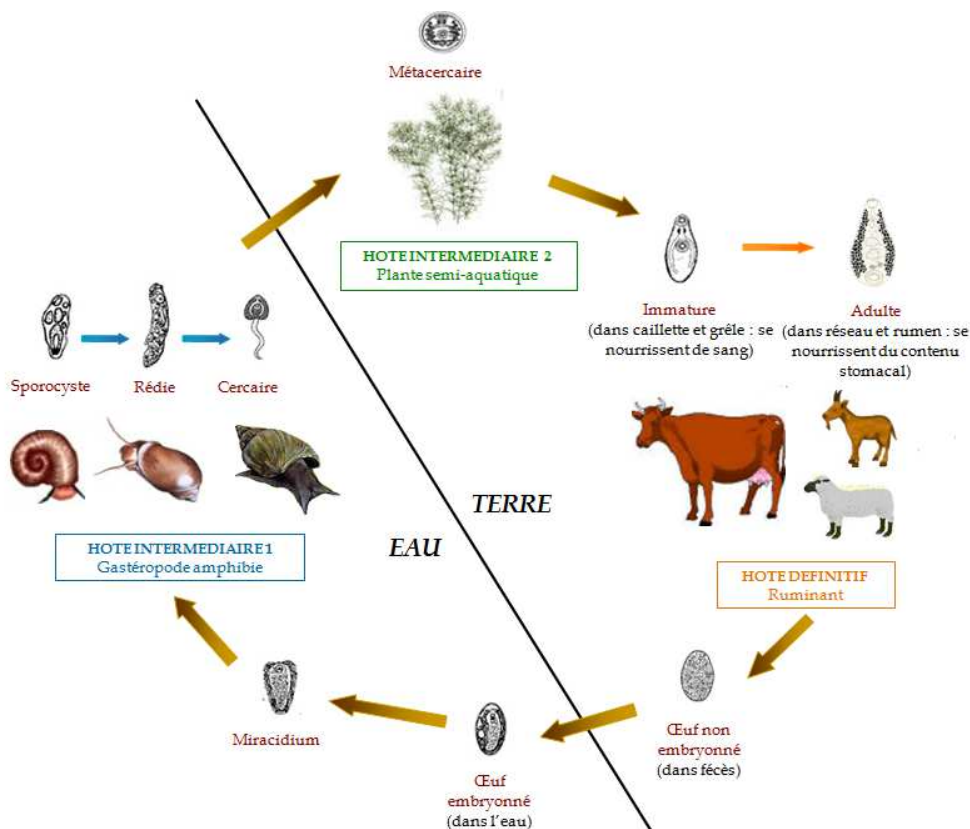
Le paramphistome est un ver plat qui se trouve dans le rumen des ruminants à l'état adulte, et dans la caillette et le duodénum à l'état larvaire.

Ce parasite est connu depuis longtemps, mais il était considéré comme peu pathogène. Or, de nombreuses études et observations semblent montrer aujourd'hui son rôle dans l'apparition de troubles plus ou moins graves selon l'infestation.

Il existe en France différents types de paramphistomes, trois sont pathogènes pour les ruminants :

- Paramphistomum daubneyi : chez les bovins uniquement
- Paramphistomum ichikawai : chez les ovins et caprins
- Paramphistomum cervi : chez les ruminants sauvages, dites « douve du chevreuil »

LE CYCLE DU PARASITE



Le cycle du paramphistome est comparable à celui de la grande douve, ce qui peut donc induire en erreur certaines fois. Ces deux parasites ont un hôte en commun : la limnée. La

principale différence entre les deux maladies est dans la localisation des parasites dans le corps de l'animal et son développement.

LES SYMPTÔMES

Les symptômes de la paramphistomose sont très variables et ne sont pas réellement spécifiques à cette maladie. Les symptômes vont se développer après plusieurs cycles de vie du parasite, quand ce dernier aura infesté une partie importante de la paroi du rumen entraînant ainsi des perturbations dans son fonctionnement. Le paramphistome est un parasite pathogène par accumulation, ce qui veut dire que c'est sa présence en nombre qui va perturber l'animal (la longévité du parasite est remarquable, 5 à 7 ans, d'où l'effet cumulatif des infestations). Les signes d'infestation sont généralement peu caractéristiques (diarrhée chronique, amaigrissement, ballonnement) et peuvent engendrer au fil du temps une perte d'état général et une altération du potentiel de l'animal, voire *la mort de l'animal*.

LE DIAGNOSTIC

Pour confirmer le diagnostic d'une paramphistomose, il est nécessaire d'effectuer une coproscopie : on effectue des prélèvements de fèces sur plusieurs animaux d'un lot. La récolte de fèces doit se faire directement par prélèvement sur l'animal et non au sol. Suivant les résultats, un traitement contre le paramphistome doit être réalisé.

Si les résultats sont positifs, il est important de voir sur quels parcelles étaient vos animaux, en effet le parasite apprécie particulièrement les zones humides où l'on rencontre entre autre des limnées (escargots aquatiques, hôte intermédiaire du paramphistome).

COMMENT TRAITER ?

Aucun produit ne détient à ce jour d'AMM pour le traitement du paramphistome, or des études ont démontré qu'une seule molécule disponible est efficace : l'oxyclozanide.

EN BREF :

- **RÉALISER DES COPROSCOPIES CHAQUE ANNÉE**
- **ATTENTION A L'AMÉNAGEMENT DES ZONES HUMIDES SUR VOTRE EXPLOITATION**
- **TRAITER LES ANIMAUX SI NÉCESSAIRE !**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : CONTACTEZ NOUS



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'ALLIER

6 avenue Victor Hugo – BP811 – 03008 MOULINS Cedex
Tel : 04 70 35 14 30 - Fax : 04 70 35 14 39
E.mail : gds03@wanadoo.fr